

[Jean-Pierre Robin: «Les retraites sont responsables pour moitié de l'envolée de la dette publique depuis 2017» \(lefigaro.fr\)](#)

Jean-Pierre Robin: «Les retraites sont responsables pour moitié de l'envolée de la dette publique depuis 2017»

Par [Jean-Pierre Robin](#)

Publié hier à 16:59, Mis à jour il y a 2 heures



Qui de Bruno Le Maire ou d'Emmanuel Macron mérite le plus le titre de «Monsieur 1000 milliards» en cours d'attribution à la suite de l'envolée de la dette publique de 1000 milliards d'euros depuis 2017? Autissier Jean-Baptiste/Autissier Jean-Baptiste/Pool/ABACA

CHRONIQUE - Jean-Pascal Beaufret, ancien inspecteur général des finances et ex-directeur général des impôts, en apporte la démonstration lumineuse.

De [Bruno Le Maire](#), le grand argentier, ou d'Emmanuel Macron, le chef de l'État, qui mérite le plus le titre de «Monsieur 1000 milliards» en cours d'attribution à la suite de l'envolée de [la dette publique de 1000 milliards](#) d'euros depuis 2017? Ce chiffre rond devenu obsessionnel dans le débat politique français pourrait avoir été réellement atteint au deuxième trimestre 2024. On le saura ce vendredi 27 septembre quand l'Insee, le commissaire aux comptes de la maison France, publiera son état des lieux trimestriel. Il est d'ores et déjà acquis que, depuis l'arrivée de Macron à l'Élysée en mai 2017, l'endettement public a bondi de 950 milliards d'euros au 31 mars dernier.

Le «quoi qu'il en coûte» protéiforme depuis la crise des «gilets jaunes», qui a tétanisé à jamais le plus jeune président de la V^e République, ou encore les baisses d'impôt dont les «riches» auraient été les grands bénéficiaires: chacun y va de son explication. Aucune n'est fautive. Mais il est une autre raison, peu mentionnée: les retraites. Bien à tort, car, tous secteurs confondus - privé et public, retraites de base de la Sécurité sociale et complémentaires -, elles sont à l'origine de la moitié de la dérive de l'endettement constatée depuis sept ans.

Ancien inspecteur général des finances et ex-directeur général des impôts, Jean-Pascal Beaufret en apporte la démonstration lumineuse, et non sans humour, dans une étude de la revue *Commentaire* (automne 2024), « Les trois singes et les finances publiques. Retour sur 1000 milliards de dette additionnelle». Les trois singes en question, dont chacun se couvre un orifice différent du visage avec ses mains - les yeux, les oreilles, la bouche - sont un symbole de sagesse dans toute l'Asie de l'Est: ne pas voir le mal, ne pas l'entendre, ni le dire, et on vivra heureux. Il en va de même en France vis-à-vis des déficits publics, mais cette cécité confine au déni de réalité, empêchant tout diagnostic sincère et l'espoir d'y porter remède.

Rappelons que les retraites versées s'élèvent à quelque 380 milliards d'euros l'an (13,6 % du PIB du pays): 140 milliards pour la retraite de base de la Sécurité sociale du privé, 90 milliards pour les complémentaires, principalement Agirc-Arrco, 60 milliards pour les pensions civiles et militaires de l'État, 25 milliards pour les agents des collectivités locales, et une cinquantaine de milliards pour les indépendants et les régimes spéciaux. Le dénominateur commun de tous ces régimes est leur caractère obligatoire et d'être financés - en principe - par des cotisations dont le taux est fixé par décret gouvernemental. Ils doivent être équilibrés année après année,

sauf à reporter la charge sur les générations futures. En outre, dans un système de retraite par répartition, les cotisations des actifs financent les pensions des retraités, lesquelles sont proportionnelles au montant cotisé par chacun durant sa vie active. Il s'agit fondamentalement d'un «salaire différé». Le système est en effet «contributif», contrairement à l'assurance-maladie, dont les prestations sont identiques pour tous, indépendamment des cotisations individuelles.

Pardon pour de telles évidences qui manifestement ne sont pas toujours bien comprises, même par les parlementaires, dont certains éprouvent, on le sait, des difficultés de lecture et de calcul. Et surtout, ces principes de base sont outrageusement bafoués dans les faits. Outre les déséquilibres endémiques, les cotisations ne couvrent en réalité que les deux tiers des pensions versées, le reste est comblé par l'État, financé par l'impôt et, en pratique, par des emprunts, explique Jean-Pascal Beaufret.

Les trois singes, dont chacun se couvre un orifice différent du visage avec ses mains sont un symbole de sagesse dans toute l'Asie de l'Est: ne pas voir le mal, ne pas l'entendre, ni le dire, et on vivra heureux. Il en va de même en France vis-à-vis des déficits publics. *Alamy Stock Photo via Reuters Connect*

Vive la retraite à points

Au total, sur les six années pleines (2018-2023) du pouvoir macronien, la dette publique s'est creusée de 839 milliards d'euros, et les retraites en sont responsables à hauteur de 438 milliards (52 % du total net). C'est deux fois plus que les dépenses exceptionnelles du «quoi qu'il en coûte» (crises du Covid et de l'inflation, Ukraine), qui se sont élevées à 222 milliards d'euros (26 %). Le troisième facteur d'endettement aura été les allègements d'impôts décidés principalement au début du premier quinquennat. Leur effet total sur la dette est évalué à 197 milliards en six ans (23 %).

Soulignons que la dérive liée aux retraites n'est pas chose nouvelle. Sous le quinquennat Hollande, déjà, les besoins cumulés de financement de 2012 à 2017 avaient atteint 438 milliards d'euros. Ces chiffres démentent les analyses lénifiantes du Conseil d'orientation des retraites faisant état d'«excédents *“conventionnels” des retraites de 2021 à 2023, ce qui est trompeur*», accuse Beaufret.

Ouvrir les yeux sur les causes réelles de l'endettement en corrigeant la présentation biaisée de nos comptes est indispensable à une prise de conscience collective

Jean-Pascal Beaufret, ancien inspecteur général des finances et ex-directeur général des impôts

Le COR fait mine de tenir pour acquis les «subventions d'équilibre» (*sic*), que l'État verse chaque année, de l'ordre de 80 milliards d'euros. Elles servent à abonder les régimes des fonctionnaires, dont les cotisations ne couvrent pas les pensions, mais aussi à financer les régimes spéciaux et les avantages des mères de famille, ou encore à pallier les défauts de cotisation des chômeurs, etc.

Le tableau de financement des retraites présenté chaque année au Parlement est lacunaire et erroné. Personne ne s'y retrouve dans la jungle des transferts entre le budget de l'État et la loi de financement de la Sécurité sociale, laquelle ignore complètement la protection sociale des fonctionnaires! «*Les comptes publics sont fondés sur des classements incorrects comportant des artifices qui induisent en erreur*», regrette Beaufret.

«*Ouvrir les yeux sur les causes réelles de l'endettement en corrigeant la présentation biaisée de nos comptes est indispensable à une prise de conscience collective*», insiste-t-il. Le projet de système de retraite à points, sur le modèle de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, qui fonctionne parfaitement, offrait une voie de salut. Il a été abandonné en février 2020. Ne voulant rien voir ni entendre, ni même dire les choses, pour ceux qui les savent (Cour des comptes, COR et Insee), les Français peuvent ainsi fantasmer sur l'abrogation de la retraite à 64 ans.